http://clg-soutine-saint-prest.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1708

Collège Soutine

Le Foyer Socio-Educatif

- Le FSE -

Date de mise en ligne : mardi 29 mars 2022

Copyright © Le site du collège Soutine - Tous droits réservés

LE FSE

Le Foyer socio-éducatif (FSE) permet d'offrir aux élèves adhérents des activités enrichissantes, relevant de champs d'intérêt divers. Il constitue un pôle important de la vie scolaire.
L'adhésion s'élève à 3Euros (chèque à l'ordre du FSE du collège Soutine ou espèces). Elle est possible durant tout le mois de septembre.

[http://clg-soutine-saint-prest.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-soutine-saint-prest/local/cache-vignettes/L400xH179/fse_club-553a5.png]

Concrètement

Cette année, le FSE permettra :

- le fonctionnement de différents clubs sur la pause méridienne, animés bénévolement par des professeurs, assistants d'éducation, assistants pédagogiques ou personnes extérieures au collège,
- la réduction du coût des voyages et sorties
- le fonctionnement du foyer par l'achat de jeux et d'un babyfoot.

[http://clg-soutine-saint-prest.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-soutine-saint-prest/local/cache-vignettes/L400xH225/cadrejuridique-de93e.jpg]

Le cadre juridique

Le cadre juridique dans lequel s'inscrivent ses activités résulte de la combinaison, d'une part, du droit commun des associations, défini par la loi du 1er juillet 1901 et, d'autre part, des principes qui régissent le service public de l'Education nationale (laïcité et neutralité) et des règles de fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement.

[http://clg-soutine-saint-prest.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-soutine-saint-prest/local/cache-vignettes/L226xH223/tirelire-8f6d2.jpg]

Copyright © Le site du collège Soutine

Le financement

Pour financer ces actions, le FSE dispose de deux sources de revenus :

- les cotisations des adhérents (7,00Euros par élève pour l'année)
- la vente des photographies individuelles et de classe.

[http://clg-soutine-saint-prest.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-soutine-saint-prest/local/cache-vignettes/L300xH190/le_bureau-e734f.jpg]

Le bureau

- Président : M. Richer (professeur)
- Vice-président : M. Charletoux (professeur)
- Trésorier : Mme Helou (professeur)
- Trésorier adjoint : M. Deban (Professeur)
- Secrétaire : Mme Huvelin (professeur)
- Secrétaire adjointe : Mme Jacques (Parent d'élève)

Chaque année, le FSE organise son assemblée générale lors de laquelle le bureau présente un bilan moral et financier. Les parents et les élèves sont invités à y assister.

Copyright © Le site du collège Soutine